

SEMINAIRE DE TRAVAIL

BELFORT

19-20 septembre 2019

POLITIQUE DE LA VILLE



POLITIQUE DE LA VILLE

Dans les quartiers prioritaires, le taux de chômage est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale

Le sentiment d'insécurité est 2 fois plus important que dans les autres quartiers

CONSTAT

Les trois quarts de la population ne sont pas diplômés

Les acteurs locaux (maires et bailleurs sociaux) se sentent fragilisés par les récentes mesures prises par la majorité

POLITIQUE DE LA VILLE

20 PROPOSITIONS POUR REpondre À 3 OBJECTIFS

1- AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LE LOGEMENT

2- LUTTER CONTRE LE CHOMAGE ET LA DETRESSE SOCIALE

**3- RESTAURER L'AUTORITE DE L'ECOLE ET DE L'ETAT
ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE**

1- AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LE LOGEMENT

AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LE LOGEMENT

- 1 **Réinstaurer le dispositif APL accession et revenir sur la baisse des APL**
- 2 **Créer le parcours du propriétaire** en donnant aux bailleurs sociaux la gestion de la copropriété dans les parties communes
- 3 **Modifier la loi SRU** (Loi Solidarité et Renouvellement Urbain) en permettant de créer des plafonds de logements sociaux
- 4 **Supprimer l'obligation de regroupement des bailleurs prévue par la loi ELAN**

5

Remettre les maires au centre de la politique du logement

- Redonner aux maires la compétence de délivrer les permis de construire pour les grandes opérations d'urbanisme
- Renforcer les pouvoirs du maire en matière de police de l'Habitat indigne

6

Donner au maire la minorité de blocage en commission d'attribution des logements sociaux, y compris pour les attributions de l'Etat

7

Inciter les bailleurs à créer dans les QPV des logements intermédiaires avec des loyers inférieurs d'au moins 20% aux loyers du marché privé

2 – LUTTER CONTRE LE CHOMAGE ET LA DETRESSE SOCIALE

LUTTER CONTRE LE CHOMAGE ET LA DETRESSE SOCIALE

- 8 **Exonérer les centres de formation de la taxe foncière sur le bâti et les commerçants de la contribution foncière des entreprises (CFE) quand ils s'installent au sein des QPV.** Cette exonération serait compensée par l'Etat
- 9 En lien avec les municipalités, **réinstaller les agences administratives de l'Etat dans les quartiers** en créant des « maisons de service publics », sorte de guichet unique : CAF, UDAF, etc...
- 10 **Booster le mécénat social d'entreprise** en augmentant le plafond de la réduction fiscale : de 5 pour mille du chiffre d'affaires annuel hors taxe, à 7 ou 10 pour mille

- 11 **Revenir aux contrats aidés de type « emplois d'avenir » au bénéfice des publics éligibles des QPV**

- 12 **Simplifier les règles d'attribution des crédits de la politique de la ville afin d'en augmenter la visibilité et l'efficacité**
 - **Lancer des appels à projets pour 3 ans, au lieu d'un an**
 - **Utiliser un formulaire unique (CERFA) pour toutes les administrations**

3 – RESTAURER L'AUTORITE DE L'ECOLE ET DE L'ETAT ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE

- 13 **Augmenter les heures hebdomadaires de l'école élémentaire consacrées aux enseignements fondamentaux (français et mathématiques)**
- 14 **Inciter les enseignants les plus expérimentés à enseigner dans les QPV par des primes et/ou des aides au logement**
- 15 **Créer une charte des devoirs** que chaque collégien et chaque lycéen devront respecter à l'école, **sous peine de se voir retirer par le département ou la région une part du financement de leur forfait transport**

16

Bâtir un partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Education nationale pour **faire intervenir régulièrement des policiers dans les établissements scolaires dans un but d'information et de prévention auprès des élèves**

17

Remplacer les mesures d'expulsion temporaire, mises en place par les collèges pour sanctionner un élève, **par des travaux d'intérêt général au sein de l'école**

- 18 **Suspendre les allocations familiales aux familles dont les enfants de moins de 16 ans sont déscolarisés tant que ces élèves n'ont pas réintégré l'école**
- 19 **Inscrire dans la loi le principe de la prise en charge financière par l'État de l'aide sociale à l'enfance au bénéfice de l'ensemble des mineurs étrangers non accompagnés confiés par décision de justice**
- 20 **Abaisser la majorité pénale à 16 ans**